

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-34

Objet : Déclassement et cession d'une emprise foncière à l'Association Milli Görüs.

Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal

Dans l'attente du projet de la future grande mosquée coordonné par l'Union des Associations Cultuelles et Culturelles des Musulmans de Metz et fédérant les attentes de l'ensemble de la communauté musulmane, - projet que la Ville de Metz suit avec attention et accompagne -, les différentes associations membres de cette union continuent d'utiliser des locaux qui ne sont pas toujours fonctionnels ni adaptés à leur niveau de fréquentation.

C'est notamment le cas de l'association culturelle musulmane de Metz (communauté islamique du Milli Görüs), actuellement propriétaire d'un édifice situé 16, rampe de Bellecroix servant principalement de salles de prières, qui souhaite pouvoir dès aujourd'hui satisfaire les attentes des familles pratiquantes du quartier en proposant certaines activités culturelles (salle de jeux pour les enfants, salle informatique, etc...).

Pour ce faire, elle envisage de rehausser d'un niveau supplémentaire le bâtiment, ce qui permettrait d'accroître la surface disponible actuelle et d'offrir ainsi plus de confort dans le cadre du développement de ses activités.

Or, les règles d'urbanisme, et plus particulièrement le respect des règles de prospect, imposant un retrait de 5 m par rapport à l'alignement ou à la limite qui s'y substitue, elle sollicite, dans cette perspective, l'acquisition d'une bande de terrain de 5 m, contiguë à son bâtiment, appartenant à la Ville, afin de pouvoir réaliser cette surélévation.

Aussi, il est proposé de déclasser et de vendre à l'association précitée la partie du terrain municipal strictement nécessaire à son projet, soit une bande de terrain de 5 m de large par rapport à l'alignement ou à la limite substituable, le long du bâtiment.

Cette opération étant motivée par l'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement, actuellement non satisfaisantes, de cet équipement très fréquenté, il est proposé de céder à l'Euro symbolique le terrain en question, évalué par le Service France Domaine à 120 € HT le m² de SHON soit environ 48 000 € HT sur la base de 400 m² de SHON.

Cette parcelle fera en outre l'objet de l'inscription au Livre Foncier d'une servitude de maintien en parking public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L 2541-12 applicable en Alsace-Moselle ;

VU le Code de la Voirie Routière, pris notamment en son article L 141-3 ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU la demande de l'association Milli Görüs ;

Considérant les conditions d'accueil et de fonctionnement actuellement non satisfaisantes du lieu d'activités cultuelles et culturelles utilisé par cette association

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 - de déclasser et de céder à l'association Milli Görüs – 16, rampe de Bellecroix une emprise d'environ 210 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section 15 – n° 125 – 14 a 53 ca

2 - de réaliser cette opération foncière à l'euro symbolique ;

3 - de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4- d'inscrire au Livre Foncier une servitude de maintien de l'emprise cédée à l'affectation du public ;

5 - d'encaisser la recette au budget de l'exercice concerné ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0